

eût été écouté, mais il aimera mieux, par un sentiment d'exquise délicatesse chrétienne, s'en tenir à ce qui avait été décidé. Voilà pourquoi la réponse de Rome est, jusqu'à ce jour, restée ce qu'elle était.

S'il y a du blâme à déverser sur quelqu'un en cette affaire, ce n'est pas sur Mgr. de Montréal, encore moins sur le Pape et les Congrégations romaines, mais uniquement sur le défunt archevêque de Québec, Mgr. Baillargeon, qui n'a pas agi à Rome avec la loyauté qu'on était en droit d'exiger de lui.

Rome est infaillible, mais son infaillibilité ne porte pas sur les questions de faits. Après le plus mûr examen possible, elle se prononce infailliblement en ce qui concerne la foi et les mœurs, mais conformément toujours aux faits tels qu'on les lui a fait connaître. Si on la trompe dans l'exposition des faits, ses réponses doivent être respectées, sans cependant valoir comme règle de conduite *hic et nunc*, mais seulement comme décision doctrinale.

Rome peut être trompée sur les faits, on le reconnaît et on l'a toujours reconnu. Rome elle-même le sait, et voilà pourquoi elle rend ses jugements avec tant de lenteur. Il faut, M. Dessaulles, excepter le cas où des écrits sont dénoncés pour des raisons qui portent avec elles l'évidence, comme la chose a eu lieu relativement à l'Annuaire de l'Institut-Canadien.

Ce qui démontre, on ne peut mieux, votre phénoménale ignorance de tout ce dont vous parlez, c'est que vous concluez de l'affaire de Mgr. Bourget avec le défunt archevêque de Québec, qu'il n'y a pas de justice à attendre de Rome, parce qu'on peut tromper, comme on l'a fait, à propos de l'opuscule de M. l'abbé B. Paquet, la *Revue italienne* qui a nom *Civiltà Catholica*.

N'oubliez donc pas, cher M. Dessaulles, que la *Civiltà* n'est qu'une Revue, un journal en d'autres termes, et pas du tout une Congrégation romaine. Par ignorance ou par mauvaise foi, vous mettez sur le même pied deux choses essentiellement différentes.